

CONDITIONS GÉNÉRALES DES ATELIERS D'ULTIMA VEZ ASBL

1. Modalités de paiement

Il existe deux types d'ateliers : les ateliers sans sélection et les ateliers avec sélection.

La procédure de paiement diffère selon le type d'atelier.

Ateliers sans sélection

Pour les ateliers sans sélection, les participants s'inscrivent directement via le site internet.

Le paiement des frais d'inscription s'effectue immédiatement lors de l'inscription.

Les inscriptions se clôturent à la date limite d'inscription indiquée.

L'atelier aura lieu à condition que le nombre minimum de participants soit atteint à la date limite d'inscription.

Après expiration de la date limite d'inscription, le participant reçoit une confirmation par e-mail indiquant si l'atelier aura lieu.

Veuillez ne pas réserver de vols ou d'hébergement avant cette confirmation. Ultima Vez asbl ne peut être tenue responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et que l'atelier ne peut pas avoir lieu, les frais d'inscription payés seront remboursés.

Ateliers avec sélection

Pour les ateliers avec sélection, le participant doit d'abord poser sa candidature. La sélection a lieu avant le paiement.

La candidature doit être introduite avant la date limite indiquée via le formulaire d'inscription prévu à cet effet.

Les participants sélectionnés reçoivent, après la procédure de sélection, un e-mail de confirmation contenant les instructions et la date limite de paiement.

Veuillez ne pas réserver de vols ou d'hébergement avant cette confirmation. Ultima Vez asbl ne peut être tenue responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés.

Le paiement des frais d'inscription doit être effectué avant la date limite de paiement. Les participants qui n'ont pas payé avant cette date limite ne peuvent pas participer.

2. Annulation et remboursement

En cas d'annulation jusqu'à 7 jours avant le début de l'atelier, les frais d'inscription sont remboursés, déduction faite des éventuels frais bancaires, à condition que le participant trouve lui-même un participant de remplacement qui prend sa place et remplit les éventuelles conditions de participation. Le remboursement n'est effectué qu'après réception des frais d'inscription du participant de remplacement.

À partir de 7 jours avant le début de l'atelier, les annulations ne sont plus remboursables.

En cas de maladie ou d'accident avant le début de l'atelier, le participant reçoit un bon lui permettant de participer à un atelier suivant, moyennant présentation d'un certificat médical officiel.

En cas de maladie ou d'accident après le début de l'atelier, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

En cas de participation partielle, que le participant sache à l'avance qu'il ne pourra pas être présent tous les jours ou qu'il soit absent un ou plusieurs jours pendant l'atelier, l'intégralité des frais d'inscription reste due et aucun remboursement partiel n'est prévu.

3. Responsabilité et assurance

La participation à l'atelier se fait sur une base volontaire et indépendante. Le participant déclare être conscient du caractère physique et/ou matériel des activités et y participe sous sa propre responsabilité.

Dans les limites du droit applicable, Ultima Vez asbl ne peut être tenue responsable des dommages corporels ou matériels subis par le participant pendant l'atelier, sauf lorsque ces dommages résultent d'une faute ou d'une négligence pour laquelle Ultima Vez asbl peut être tenue légalement responsable.

Le participant est lui-même responsable de souscrire une assurance personnelle appropriée, y compris une assurance couvrant les éventuels accidents corporels et/ou dommages matériels pendant l'atelier.

Avant le début de l'atelier, il est demandé à chaque participant de signer un document attestant qu'il a pris connaissance des présentes conditions et du régime de responsabilité.

4. Matériel visuel

Pendant l'atelier, des photos et/ou d'autres images peuvent être prises.

Le participant est invité séparément à indiquer s'il autorise Ultima Vez asbl à utiliser le matériel visuel sur lequel il apparaît à des fins de communication et de promotion, notamment sur les réseaux sociaux.

Cette autorisation est demandée séparément et de manière explicite et peut être refusée par le participant.

5. Modification de l'enseignant pour cause de force majeure

Si l'enseignant annoncé au préalable ne peut être présent pour cause de force majeure et que cela est connu à l'avance, Ultima Vez asbl s'efforcera de trouver un autre enseignant approprié.

Les participants en seront informés à l'avance et auront, dans ce cas, la possibilité d'annuler leur inscription.

En cas d'annulation consécutive à une telle modification, les frais d'inscription seront remboursés, déduction faite des éventuels frais bancaires.